

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 93

Buchbesprechung: Notre bibliothèque

Autor: E.Gd. / S.F.-O.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Céline, chez Mme Chaponnière-Chaix, dont elle dépeint dans son journal le verger en face du lac et des Alpes « comme un coin de Paradis », puis s'arrêtant une après-midi à Genève, visita la ville avec Mme Chaponnière et Mme Vidart, et prit le thé à l'Union des Femmes.

(A suivre)

E. Gd.

De-ci, De-là...

Le Conseil général de Neuchâtel vient d'instituer un diplôme de baccalauréat littéraire à l'Ecole supérieure des jeunes filles. Ce fait est la conséquence de la consécration donnée à l'existence de l'Ecole supérieure des jeunes filles par la nouvelle loi sur l'enseignement secondaire que le Grand Conseil a votée l'année dernière. Il ne change rien à l'organisation de cet établissement, qui reste rattaché aux Ecoles secondaires de la ville de Neuchâtel. Mais il prouve que cette école, qui, primitivement, n'avait pas d'autre ambition que de donner à ses élèves une culture générale, a accompli son évolution en devenant l'équivalent d'une section féminine du Gymnase cantonal, lequel est, d'ailleurs, ouvert aux étudiants des deux sexes.

* * *

D'autre part, nous avons reçu le programme d'une *Ecole temporaire de Service social*, qui a fonctionné à Bruxelles du 19 janvier au 27 mars 1920, et qui vient heureusement s'ajouter à la liste des Ecoles Sociales, sur lesquelles nous avons précédemment publié un assez long article¹. L'Ecole de Bruxelles, qui est mixte, est destinée à initier aux préoccupations sociales et à former à leur profession les futurs directeurs et directrices de homes, de foyers, d'hôpitaux, de cantines, les enquêteurs, visiteurs, infirmiers des deux sexes de l'Assistance publique, les surveillantes d'usines, les conseillers d'offices d'apprentissage, les professeurs de cours sociaux, etc. Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance toute spéciale de cet enseignement pour un pays en plein travail de reconstruction comme la Belgique. Le programme des études comprend six sections: Sociologie, Education, Prévoyance individuelle et sociale, Hygiène sociale, Assistance, et Service social. Les noms des personnalités les plus distinguées figurent dans la liste des nombreux professeurs qui s'intéressent à cette Ecole. Ajoutons que la directrice en est Mme J. Orban, licenciée ès sciences sociales de l'Université de Lausanne, qu'ont bien comme les féministes vaudoises. (Siège de l'Ecole, rue d'Egmont, 11).

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Weibliche Berufsberatung, Bericht über den II. Instruktionskurs für Berufsberatung in Basel, Okt. 1919. Une forte brochure, 3 fr. Benno Schwabe et C°, éditeur, Bâle 1920.

MAURICE FACY: *Quelles sont les meilleures carrières techniques pour les femmes?* Un petit vol. in-16, 2 fr. 50. Payot, éditeur, Paris, 1919.

Ce n'est point par l'effet d'un pur hasard que ces deux volumes se trouvent réunis aujourd'hui sous la rubrique des ouvrages dont le *Mouvement Féministe* a à rendre compte. C'est bien plutôt la preuve de l'importance que prend de plus en plus la préparation professionnelle de la femme que nous arrivent, de côtés différents, d'inspirations différentes, ces renseignements, ces documents, dont le but est analogue: préparer la femme à gagner au mieux sa vie dans la carrière qui lui donnera en même temps le plus de satisfactions en harmonie avec ses capacités.

Le *Mouvement Féministe* a mentionné en son temps² ce très intéressant cours qu'avait organisé à Bâle, immédiatement après l'assemblée générale de l'Alliance de Sociétés féminines, l'Association suisse des Conseils d'apprentissage et de Protection des apprentis, de concert avec plusieurs Sociétés féminines. Les participantes à ce cours retrouveront, dans le petit volume que nous signalons aujourd'hui à l'attention de tous ceux que préoccupent la question de la préparation de la femme à une carrière, tous les exposés si documentés, si nourris de faits précis et d'observations justes qui nous furent présentés à Bâle, plus le sténogramme de toutes les discussions et de tous les

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 décembre 1919.

² Voir le *Mouvement Féministe* du 10 novembre 1919.

échanges de vues auxquels donnèrent lieu ces exposés. Rappelons, d'après la table des matières, qu'à une partie introductory sur la nécessité d'offices de consultation sur le choix d'une carrière et l'organisation de ceux-ci, succéda une série de brefs exposés sur les principales carrières féminines de l'heure actuelle à recommander ou à déconseiller pour telle ou telle raison à notre jeunesse féminine (professions ménagères, petite et grande industrie, couture, jardinage, soins aux malades, téléphone, commerce, professions sociales, etc.), puis l'examen de différents problèmes en relation avec l'apprentissage, contrat d'apprentissage, placement des apprentices, cours professionnels complémentaires, bourses, etc. C'est dire tout l'intérêt du volume maintenant sorti de presse. Une bibliographie très détaillée du sujet le complète, ainsi que la liste des participants et participantes au cours, liste dans laquelle les organisateurs ont délibérément attribué à la rédactrice de notre journal comme à la secrétaire du Secrétariat genevois des Intérêts féminins cette qualification, nouvelle assurément en tant que profession: *feministe*. Pourquoi pas, après tout? et ne faut-il pas pour exercer cette carrière une préparation, dont les novices ne se doutent pas toujours?

Le petit volume de M. Facy, lui, se défend énergiquement par la plume de M. André Lebon qui l'a préfacé, d'être d'inspiration féministe. M. Lebon est de la catégorie de ceux, et ils sont nombreux, qui ont peur de l'émancipation de la femme, peur de l'importance que le suffrage donnera à la femme, mais qui, devant l'évidence aveuglante de la nécessité actuelle du travail féminin pour combler les vides creusés par la guerre dans les pays belligérants, appellent de façon pressante les femmes au travail. Cette attitude n'a certes rien de spécialement sympathique — à moins que ce ne soit pour rassurer des lecteurs antiféministes que l'éditeur ait dès les premières pages voulu écarter tout épouvantail? Ceci posé, nous sommes d'autant plus à l'aise pour reconnaître que M. Facy a su condenser en peu de pages des renseignements très précis, grouper clairement pour chaque profession, avec l'indication des meilleurs moyens de s'y préparer, les conditions d'admission aux différentes écoles, les débouchés possibles à Paris et en province, sur une série de carrières nouvellement ouvertes aux femmes de par la guerre, ou tout au moins dans lesquelles l'élément féminin était beaucoup plus rare avant 1914: professions commerciales, soit vendeuses, employées de bureau, sténodactylographes, secrétaires, employées de banque, etc.; professions de la couture, du bijou, de l'ameublement; professions d'usines, soit dessin industriel, chimie, petite mécanique et horlogerie, électricité, etc. Rappelons à ce propos que l'Ecole Centrale a ouvert ses portes aux femmes aux mêmes conditions qu'aux hommes, depuis 1917.

Fait pour la France, le livre de M. Facy intéresse par là moins directement les jeunes filles de notre pays qui, quel que soit leur milieu social, cherchent une carrière. Il n'en constitue pas moins un petit répertoire, facile à consulter, et qui a sa place dans les bibliothèques féminines. L'éditeur nous annonce encore toute une série de volumes dans la même collection: *Les métiers manuels, les carrières libérales, les industries d'art, le choix d'une profession...* Et l'émancipation économique de la femme étant un des éléments de son émancipation politique, nous n'y retrouverons peut-être plus la même préface!

E. Gd.

B. DANGENNES: *Ce que toute femme moderne devrait savoir.*

Ed. Nilson, 8, rue Halévy, Paris. 1919; 3 fr.

Sous ce titre alléchant, Mme B. Dangennes expose, dans une brochure d'une centaine de pages, ses idées sur la femme moderne, ses capacités, si longuement enfouies et si brusquement révélées par la guerre, et ses devoirs nouveaux.

Rôle social immense, et jusqu'alors complètement délaissé, nécessité du développement intégral de toutes ses facultés, de toutes ses activités (sans oublier les vieux domaines de la grâce et du charme), de la recherche et de l'établissement d'une « dominante » qui subordonne et canalise ses qualités et ses aspirations diverses, obligation impérieuse de « projeter une ombre propre » et de renoncer à la vie facile et fatote du temps jadis — telles sont les fonctions les plus importantes de l'« Evoluée » idéale. Tout cela dit avec beaucoup d'allure, dans un style rapide, vivant, imagé, où abondent les formules lapidaires: l'« épouse entretenue », le « joujou à l'usage des adultes masculins », le « parasitisme des femmes d'autrefois ». (Pauvre femme d'autrefois, pitoyable « vassale »,... dont l'homme s'était fait pourtant, grâce à la détestable magie de la littérature et des arts, une si séduisante et si mensongère image!)

Le malheur est que les formules, même lapidaires, ne suffisent

pas à résoudre les problèmes sociaux, et qu'une argumentation sérieuse ne supporte pas une base aussi fragile, fût-elle pittoresque et suggestive autant que les visions révélatrices de Mme Dangennes. Ce n'a n'empêche d'ailleurs pas son rapide exposé d'offrir nombre d'observations utiles et de conseils judicieux à celles qui demandent à la vie, et dont la vie exige, beaucoup plus — et peut-être un peu mieux — que ce qui satisfaisait nos grand'mères.

S. F.-C.



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

ASSOCIATION CANTONALE NEUCHATELOISE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ. — On se souvient qu'à l'occasion de la votation neuchâteloise de juin 1919, les adversaires du suffrage féminin nous avaient objecté le vote familial, sans dire ce qu'ils entendaient par là, pour la bonne raison que le plus grand nombre d'entre eux ne le savaient pas eux-mêmes. Le Comité neuchâtelois du cartel romand des travailleurs catholiques a demandé au Comité cantonal neuchâtelois pour le Suffrage féminin une entrevue qui a eu lieu le 14 mars, et au cours de laquelle M. l'abbé Savoy a bien voulu préciser sa conception du vote familial: chaque célibataire majeur aurait droit à une voix; quant aux époux, ils posséderaient non seulement leurs voix, mais celles de leurs enfants mineurs (selon un mode de répartition qui n'a pas été indiqué); la femme mariée pourrait, soit se réservant sa voix, soit la déléguer à son mari. — On voit que le vote familial, tel qu'il est compris par M. l'abbé Savoy, n'est pas antiféministe; c'est quelque chose d'absolument nouveau, qui, entre autres inconvénients, présente tous ceux du vote plural; pour l'établir, il faudrait changer entièrement notre système politique. Or, toutes nos associations suffragistes se bornent à revendiquer l'application intégrale du principe incontesté, mais à demi réalisé dans notre pays, du suffrage universel; et l'Association neuchâteloise n'abandonnera pas ce terrain. — Cependant, le pouvoir politique n'est pas tout dans la société. D'plus en plus se fait sentir le besoin d'organiser les professions, indépendamment de toute intervention de l'Etat, pour aboutir à la création d'un parlement économique. Tous les organes de ce système seraient issus du vote professionnel. Or, dit M. l'abbé Savoy, si le vote politique peut être contesté aux femmes, il ne saurait en être ainsi du vote professionnel. Travailler à l'établissement de ces organisations professionnelles, c'est, du même coup, travailler à obtenir, le droit de vote pour les femmes dans un domaine où l'on ne pourrait leur refuser; et ce progrès réalisé peut en amener d'autres. Cette proposition de M. l'abbé Savoy sera présentée aux différentes sociétés qui constituent l'Association cantonale. Elle ne manquera pas d'y susciter un vif intérêt.

E. P.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — Union des Femmes. — Notre série de causeries: « Quelle profession choisir pour nos filles? » continue à attirer un nombreux public de mères de famille et de filles en âge de se décider sur le choix de leur carrière, et nous avons si bien l'impression que nous faisons œuvre utile en permettant ainsi à des professionnelles d'exposer les bons et les mauvais côtés de leur métier, et de répondre aux questions variées qu'elles sont posées de toute part, que nous ne saurons trop recommander à d'autres Unions de Femmes l'organisation de causeries analogues. Le 23 mars, Mme Geneyne a parlé avec un enthousiasme que ne tempérait aucune réserve de la profession de téléphoniste, où elle voit une carrière d'avenir pour de nombreuses jeunes filles, le développement toujours plus grand des services interurbains absorbant toutes les forces que libéreront peu à peu l'installation du téléphone local automatique. A la question qui lui fut posée au sujet de l'obligation pour les téléphonistes de renoncer à leur métier en se mariant, et de la nécessité pour elle de se chercher un autre gagne-pain si leur mari vient à manquer, Mme Geneyne a répondu qu'une femme veuve ou divorcée, ancienne téléphoniste, peut reprendre sa place. Ce serait donc le mari et non les enfants qui seraient un obstacle à l'exercice de ce métier: singulière conception à notre avis que celle de l'Administration fédérale!! De même, nous ne saurons pour notre compte admettre un point de vue sur la situation subalterne faite aux femmes-télégraphistes, et à l'exclusion des femmes des services postaux. — Le 30 mars, Mme Wallner nous a montré que le métier de coiffeuse

est une profession où se développent, non seulement l'adresse manuelle, mais aussi le goût, et en une certaine mesure la personnalité artistique. Métier rémunératrice et intéressant, certes, mais dans lequel, plus que pour beaucoup d'autres, de sérieuses précautions et garanties doivent être prises au point de vue moral. Le même soir, Mme Puthod a déploré que le métier de repasseuse eût tant de peine à recruter des ouvrières et des apprenties, malgré les nombreux avantages qu'il présente: gain quotidien de 7 fr. environ, point de chômage, débouchés constants, travail ne demandant pas beaucoup de force, facile, varié, intéressant, surtout dans les grands ateliers soumis à la loi sur les fabriques, et par conséquent jouissant des avantages d'une large aération, de la journée de huit heures, du samedi après-midi libre, etc. Il y a là de précieuses indications à recueillir.

E. GD.

Une innovation au Département de Justice et Police. — Les lecteurs du Mouvement Féministe savent que depuis plusieurs années les associations féminines de Genève ont travaillé à assurer une place à l'action de la femme dans les organisations de police. Il est juste qu'elle y ait part, puisqu'il y a des délinquantes aussi bien que des délinquants, et aussi, puisque l'action répressive tend toujours plus à devenir une action de relèvement, de guérison physique et morale, de rééducation personnelle et sociale.

C'est en octobre 1914 que fut créé le premier poste; il était absolument privé, sous la direction d'un comité formé de représentantes de diverses associations; on lui donna le nom très indéterminé de Bureau auxiliaire de surveillance, et on entra dans l'ère des essais et des tâtonnements. Nous savions très bien ce que nous voulions: prouver par les faits la possibilité et l'efficacité du travail féminin. Mais cela, en théorie, et dans le domaine du relèvement, et par l'initiative privée, personne ne l'eût contesté. Le difficile, c'était d'entrer en rapport avec le domaine officiel qui nous ignorait, et de lui montrer l'utilité de la collaboration. La première agente, Mme Stauffer, était une personne remarquable par son dévouement et son don de sympathie, mais déjà âgée et malade, elle dut bientôt renoncer à une activité trop forte pour elle. En 1915, le Comité put faire appel à Mme Siblin, et si, en 1920, nous avons, en un sens, atteint notre but, c'est à elle que nous le devons, à sa personnalité courageuse et souriante, et au désintéressement qui lui a fait accepter une tâche humble, difficile, mal rétribuée, en y travaillant comme si tout y était plaisir, gloire et profit. La formation salutiste de Mme Siblin lui a appris à se donner à une œuvre sans regarder en arrière et sans penser à elle-même; elle lui a apporté aussi le talent d'entrer en contact, de se faire aux autres tout en restant elle-même, et depuis bien des années déjà, Mme Siblin travaillait pour le compte de divers groupements d'action sociale. Peu à peu, elle a grandi notre bureau à sa mesure, et nous avons pu constater avec une grande joie, d'année en année, le prolongement de son influence, pendant que de nouvelles facilités lui étaient accordées.

En 1916, un rapport sur l'activité de notre agente nous valut, de la part du Département de Justice et Police, une subvention de 1200 fr. En 1917, le Département lui concéda, pendant deux heures par jour, l'usage d'un bureau à l'Hôtel de Ville. En 1918, ce fut une carte de libre circulation sur les tramways, puis un coupe-file. En 1920, enfin, son traitement officiel est porté à 1800 fr., et le Département de Justice et Police la compte au nombre de ses fonctionnaires. Nous voici donc au but que nous nous proposions: c'est une situation officiellement reconnue, très librement remplie, et dont l'importance est certainement destinée à grandir.

Quelle a été l'activité du Bureau auxiliaire de surveillance pendant l'année 1919? L'agente a eu à s'occuper de 180 personnes; 54 cas étaient en cours depuis l'exercice précédent, et 126 sont apparus en 1919. Sur le nombre, 28 cas ont été fournis par le Département de Justice et Police; 1 par le chef de la Sûreté; 12 par la Chambre pénale de l'Enfance; 1 par la Chambre des Tutelles; 6 par la protection des mineurs; 2 par le directeur de la prison; 14 par la Maternité; 6 par l'Hôpital cantonal; les autres par d'autres institutions: Hospice général, Office social, Union chrétienne de jeunes gens, Bureau de bienfaisance, Patronage des détenus libérés, etc., et par des particuliers, souvent par Mme Siblin elle-même. Les nationalités portent 102 Suisses et 78 étrangers, dont plusieurs de nationalité

étrangère. Ce que nous admirons chez notre agente, c'est qu'elle n'a aucun désir de placer les gens pour être, comme on dit, débarrassée des mauvais cas; — non, elle cherche à refaire avec des épaves des vies humaines ayant le sentiment de leur valeur et de leur dignité. Cela demande une action persistante, cela suppose bien des démarches, des efforts, des insuccès, une dépense continue de forces et de cœur. Ceux qui se sont occupés de tâches semblables savent qu'elles ne s'accomplissent pas magiquement par la vertu, d'un sourire et d'une bague de fée; mais la peine mesure la grandeur de l'œuvre et du résultat. C'est une chose merveilleuse que de retrouver l'être humain sous un amas d'héritages néfastes, d'habitudes et d'influences pernicieuses, et d'avoir la confiance inébranlable et victorieuse dans la puissance du bien; c'est une admirable œuvre de vie qui s'accomplit, jour après jour, par l'addition des efforts quotidiens.

Nous avons désiré faire connaître ce que nous estimons un progrès dans l'ordre social, et rendre hommage à une belle et modeste personnalité; nous voudrions aussi suggérer à beaucoup de femmes le désir de collaborer et même de se donner entièrement à un travail qui est enthousiasmant, puisqu'il ressemble à une création: dans un monde où tant de forces agissent pour la destruction, il faut refaire des vies et des foyers.

J. MEYER.